



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	15	25.09	25
----	----	-------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
19 septembre 2025

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 19/09/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Florence, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne, YOT Olivier

Mandat de procuration : DEREPAIS Martine pouvoir donné à GERARD Valérie, DEROZIERES Jean-Luc pouvoir donné à RENARD Régis, MARY Pierre pouvoir donné à GAGNANT Thomas, PICOD Gérard pouvoir donné à BERTHIER Patrick, PIOT Bernard pouvoir donné à RIGOLLOT Marie-Noëlle, VERVISCH Karine pouvoir donné à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, HONERCHICK Romain, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, PETIT Pascale, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VAIRELLES Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....32
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....12
Votants.....38

15) AVENANT AU DISPOSITIF GUICHET UNIQUE- OPAH ET OPAH RU

Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD, Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre des dispositifs Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Opération Programmée de d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain, il a été décidé le 6 mars 2025 de mettre en place un guichet unique afin de faciliter leur mise en œuvre.

Ce guichet unique vise à pallier les difficultés d'avance de trésorerie des particuliers pouvant les dissuader de réaliser les travaux.

Ainsi, à travers ce guichet unique la Communauté de Communes s'acquitte des factures à hauteur du montant des subventions escomptées et perçoit en lieu et place des particuliers les subventions de manière à ce que le particulier n'ait plus que son reste à charge à régler.

Vu l'importance des montants de dossiers de demandes d'aides présentés et qui devront être validés par l'ANAH relatifs à des propriétaires bailleurs,

Considérant que la Communauté de Communes ne peut se permettre de faire l'avance de telles sommes,

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **MODIFIE** par voie d'avenant le dispositif de guichet unique qui ne concernera dorénavant que les propriétaires occupants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,
Affiché le 26 septembre 2025

Philippe BORDE,

Président

